n° 1

REFERENDUM

contre la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transferts d'actifs entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (acquisition, transfert, capital de dotation) du 17 novembre 2006 (PL 9845).

Les électeurs et électrices soussignés dans le canton de Genève, demandent conformément aux articles 53 à 58 de la constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847 et aux article 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Transports publics genevois (acquisition, transfert, capital de dotation) du 17 novembre 2006 (PL 9845) soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement par le signataire. En matière cantonale, les électeurs et électrices dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (Art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politique, du 15 octobre 1982).

Nom	Prénom usuel	année de naissance	canton d'origine	Commune électorale	domicile (adresse complète)	signature

L'Office cantonal de la population (rôles électoraux) certifie la validité de ..... signatures. Le contrôleur:.....
Genève, le .....

! SIGNEZ DEUX FOIS !

n° 2

REFERENDUM

contre la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et l'Aéroport International de Genève du 16 novembre 2006 (PL 9827).

Les électeurs et électrices soussignés dans le canton de Genève, demandent conformément aux articles 53 à 58 de la constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847 et aux article 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi d'aliénation et d'investissement découlant d'opérations de transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et l'Aéroport International de Genève du 16 novembre 2006 (PL 9827) soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement par le signataire. En matière cantonale, les électeurs et électrices dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (Art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politique, du 15 octobre 1982).

Nom	Prénom usuel	année de naissance	canton d'origine	Commune électorale	domicile (adresse complète)	signature

L'Office cantonal de la population (rôles électoraux) certifie la validité de ..... signatures. Le contrôleur:.....
Genève, le .....

A renvoyer au Comité référendaire d'ici au 24 décembre 2006, case postale 2089 1211 Genève 2

NON à un cadeau empoisonné à une semi-privatisation des TPG!

Une nouvelle fois, la majorité de droite du Grand Conseil s'attaque aux Transports publics genevois en adoptant une loi qui impose d'importantes charges financières que ce service public ne peut pas supporter. Cette opération va « plomber » les comptes des TPG. Elle s'inscrit dans le cadre de la privatisation des TPG voulue par les partis de droite et qui a déjà été refusée par le peuple en 2005.

Les TPG sont spoliés et subissent une inégalité de traitement inacceptable.

La loi votée par la majorité de droite du Grand Conseil (mais aussi par les Verts) oblige les TPG à acheter, pour près de 70 millions, les bâtiments qui constituent les deux dépôts de trams et de bus situés au Bachet de Pesay et à la Jonction.

Jusqu'à présent, **ces bâtiments, financés par l'Etat, ont été mis gratuitement à disposition des TPG** y compris les gros travaux d'entretien **comme c'est le cas pour tous les bâtiments des services publics (Hôpitaux, Université, écoles).** Comme les TPG n'ont pas les moyens de payer cette somme de 70 millions, l'Etat **oblige** ce service public **à recourir à des emprunts onéreux** qu'il devra rembourser progressivement, tout en payant les intérêts. Quant au **3ème dépôt** qui doit être construit en raison de l'extension du réseau tramway et du parc des véhicules, son coût, **d'environ 100 millions, sera entièrement à la charge des TPG.**

NON à un «diktat» qui met en péril les finances des TPG

Contrairement à l'Aéroport International de Genève, qui génère d'importants bénéfices, les TPG ont besoin de frs. 150 millions de subventions par année, versées par l'Etat, pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Or, la décision du Grand Conseil de mettre à la charge des TPG les bâtiments affectés aux dépôts, utilisés **gratuitement** jusqu'à maintenant, va provoquer de grosses charges financières pour les TPG, alors qu'aucune augmentation de subventions de l'Etat n'est prévue pour y faire face.

Vers une hausse des tarifs !

On sait que la majorité de droite ne veut pas augmenter les subventions; les TPG devront donc soit réduire leurs prestations ou les salaires du personnel, soit augmenter le tarif des billets, soit emprunter de l'argent en offrant leurs trams, comme garantie, selon le projet irresponsable du contrat de leasing envisagé il y a 2 ans ! NON à à une semi-privatisation des TPG!

NON au hold up sur notre aéroport à la privatisation de ce bien public!

L'aéroport joue un rôle déterminant pour notre canton, tout spécialement sur le plan économique. C'est un bien public précieux, qui génère d'importants bénéfices. Son infrastructure (bâtiments, pistes, parkings, installations, voies d'accès) a été entièrement financée par les contribuables.

Un cadeau de 1 milliard à l'Aéroport, payé par les contribuables, alors que les caisses de l'Etat sont vides !

Sous le prétexte fallacieux d'une réduction de la dette de l'Etat grâce au remboursement immédiat d'un montant de frs. 154 millions dû par l'Aéroport International de Genève, montant qui devait être remboursé sur 10 ans, le Grand Conseil a adopté une loi bradant les biens de l'Etat. C'est ainsi que la totalité des bâtiments construits sur les terrains propriété de l'Etat dans la zone aéroportuaire sont cédés gratuitement à l'Aéroport International de Genève.

Ces bâtiments, les parkings, les halles, les pistes, les installations techniques (etc.) réalisés depuis 1948 ont coûté plus d'un milliard à l'Etat, c'est à dire aux contribuables. Des experts, consultés par le Conseil d'Etat, ont confirmé que la valeur intrinsèque de ces biens immobiliers atteint 1 milliard, expertise qui n'a pas été rendue publique! Quant à la valeur de remplacement de ces biens, elle est estimée à deux milliards.

De plus, l'Etat a également cédé à l'aéroport International de Genève la jouissance des terrains immenses de l'aéroport, pour un loyer ridicule de 4,7 millions par an, avec la possibilité de construire à son profit des immeubles de bureaux entre l'autoroute et le tarmac de l'aéroport.

Une privatisation rampante de l'aéroport au profit des milieux économiques

Ce cadeau consenti par l'ensemble des partis de droite et les Verts est scandaleux, sachant que ces partis, majoritaires au Grand Conseil, ont accordé en 1993 une autonomie quasi totale à l'Aéroport International de Genève qui est assimilable à une privatisation de ce bien public.

En effet, le Grand Conseil qui décidait des constructions et des investissements et, par là, contrôlait la gestion et les objectifs de l'aéroport n'a plus aucun pouvoir de décision, ce pouvoir ayant été transféré à un conseil d'administration formé d'une quinzaine de personnes seulement, dont la majorité sont liées à des intérêts économiques.

Le peuple n'a plus rien à dire!

Ce transfert de pouvoirs a aussi pour effet que le peuple ne peut plus se prononcer sur ces enjeux importants. En cédant à l'Aéroport International de Genève la totalité de l'infrastructure aéroportuaire, ce bien public est devenu complètement indépendant, en attendant la mainmise complète des milieux économiques privés sur l'aéroport, comme cela a été le cas à Zurich avec des conséquences désastreuse. Les partis de droite ont déjà déposé un projet de loi portant sur la privatisation de l'aéroport.